

# ACTUALITÉS

Saint-Sauveur, Bulletin municipal n°50 - juillet 2017



## Sommaire

[Mot du Maire](#)  
[Budget fiscalité](#)  
[Ecoles](#)  
[CCAS](#)  
[Vie économique](#)  
[Vie locale](#)  
[Sport](#)



# Mot du Maire

Le battage médiatique auquel nous avons assisté ce dernier trimestre, n'a pas entraîné la participation des électeurs comme il aurait été espéré en raison des enjeux de ces élections. La perte de confiance, le matraquage des réseaux sociaux, la volatilité des informations enlèvent toute leur crédibilité et renvoient le citoyen sur les difficultés de son quotidien.

La perte des compétences des collectivités au plus proche de la population, la galère pour l'accès aux soins, pour l'emploi, pour l'accès aux services publics (impôts, sécurité sociale, transports...) contribuent au ressenti d'abandon des habitants des petites communes à l'identique de Saint-Sauveur. Loin des organes décisionnels, la distorsion entre le vécu des citadins des grandes agglomérations et des habitants de nos territoires concourt également à la perte d'identité, au repli sur soi et aux dérives extrémistes.

Pourtant, si nous nous donnons la peine de réagir, d'aller vers l'autre, de vivre ensemble, les solutions existent pour rendre notre quotidien acceptable. J'en veux pour preuve la couverture sociale ou les nombreuses aides de santé qui bénéficient à certains d'entre nous et que nos voisins des pays européens envient. Mais pour cela, il nous faut nous bousculer, nous renseigner, participer, sortir de chez soi. Les exemples d'actions menées par la municipalité ne manquent pas : repas, goûter des anciens, accès au bus, remise des cartes d'électeurs pour les jeunes majeurs, aide au permis, à Présence Verte, à la lecture des enfants, réception des familles pour la fête des mères, jobs d'été, mutuelle communale. Toutes ces manifestations ou initiatives connaissent peu de succès. Certes, sans grande envergure, mais réalisés en fonction des moyens de notre ville, ces moments de convivialité, ces échanges sont l'occasion de faire connaissance, de partager ses idées, de donner ses avis sur les projets des élus qui attendent cette émergence d'idées pour enrichir notre quotidien commun et vous proposer un meilleur cadre de vie.



- Bulletin municipal de Saint-Sauveur - ISSN 1269-4266
- Directeur de la publication et Rédacteur en chef : Anne-Marie Eon
- Rédaction : M. Anding - I.Chappuis - A.S.Laroche - M.Ghettini - S.Ollmann - C.Oster - C.Poirrier - P.Vançon
- Photos : Mairie de Saint-Sauveur
- Conception : Mairie de Saint-Sauveur

## Mairie de Saint-Sauveur

2, rue du maréchal Lyautey  
70300 Saint-Sauveur  
03.84.93.73.74

[www.st-sauveur.fr](http://www.st-sauveur.fr)

Sur facebook : Ville de Saint-Sauveur  
Sur twitter : @MairieStSauveur



Couverture : Hôtel à insectes réalisé dans le cadre des TAP organisés par les Francas

Vous souhaitez recevoir un exemplaire de la revue par Email sous forme électronique ?  
Faites votre demande à : [asso.st-sauveur@orange.fr](mailto:asso.st-sauveur@orange.fr)

Ce nouvel environnement fait l'objet de plusieurs projets qui concernent principalement l'avenue Clémenceau, le devenir de l'Hôtel de la Poste, l'amélioration de la sécurité, l'accessibilité de nos équipements collectifs et autres investissements importants. Aussi, votre participation, vos idées sont les bienvenues et permettront de prioriser des équipements devenus indispensables aujourd'hui. Le Conseil des Sages et le Conseil des Jeunes participent ainsi à la vie de notre Collectivité. Je vous invite d'ailleurs à vous asseoir sur les bancs mis prochainement à disposition des lecteurs, à partager et échanger les livres entreposés dans les cabines

téléphoniques reconvertis en bibliothèque et à visiter les jardins des enfants situés sur le terrain à l'arrière du Bouton d'Or.

Comme vous pourrez le constater dans les pages suivantes de cette revue semestrielle la pression fiscale a été mesurée et étudiée au plus juste par les élus. Un chapitre est consacré aux impôts communaux et à ceux de la communauté de communes du Pays de Luxeuil où le pacte fiscal et financier a finalement été adopté après de longs débats. Cet accord devenu indispensable pour la continuité de notre territoire entraîne des hausses fiscales sévères pour nos habitants. Vous pourrez également prendre connaissance des comptes administratifs 2016 ainsi que des budgets prévisionnels 2017.

J'alimenterai une fois de plus mes propos en rappelant les incivilités journalières qui empoisonnent littéralement le quotidien de notre ville. Vitesse excessive, motos vrombissantes, aboiements incessants, crottes de chiens,

querelles de voisinage, comportements inadmissibles de certains enfants, ados, empiètement sur les trottoirs, dépassements interdits, la liste est longue... J'insisterai tout spécialement sur les comportements de parents loin de l'exemplarité qui prennent les fossés, les trottoirs, pour des poubelles, qui ne respectent aucun lieu public et qui soutiennent de surcroît leur progéniture. Là encore les faits témoignent du manque de civisme qui laisse depuis longtemps les élus et les forces de l'ordre dépourvus de tous moyens coercitifs immédiats et efficaces. Néanmoins, le choix de notre municipalité de se doter de la vidéo protection va aider à la recherche de l'identité de nombreux auteurs d'infraction et si la nécessité devient plus pressante, nous passerons au stade punitif.

Je ne peux vous inviter à poursuivre la lecture de notre revue sans remercier une fois de plus les nombreux bénévoles qui participent à la vie de notre ville. Garants, enfants des écoles,

bénévoles qui ont donné de leur temps, participé à la collecte des détritus abandonnés sur la voie publique, membres de nombreuses associations, qui animent notre quotidien. Tous concourent, la plupart en silence, à l'amélioration de notre environnement.

Enfin, gageons que le dynamisme affiché qui vient de sortir des urnes prendra la mesure des fractures de notre société et de l'incivisme de tout genre qui la ronge. Gageons également que notre nouveau député saura mettre à profit la proximité et ses expériences de terrain pour contribuer aux réformes nécessaires à l'amélioration du cadre de vie de tous les citoyens.

Je vous souhaite à tous un excellent été où la prudence sur les routes est de mise permanente.

**Christiane Bey**  
Maire de Saint-Sauveur

## Monumental !

Après un ours de 7m de haut, dénonciateur du réchauffement climatique qui menace son existence même, et avant un Charles Trenet dont la taille gigantesque risque de faire parler, la fonderie Redoutey a sorti une nouvelle pièce monumentale de ses ateliers !

Ce sont deux des acteurs majeurs de la seconde guerre mondiale qui sont à l'honneur grâce à l'artiste Patrick Berthaud : Sir Winston Churchill et le Général de Gaulle.

L'ensemble est composé de 2 statues en bronze à l'échelle 1,5 de 3,05 m de hauteur pour le général qui garde, comme à l'époque, l'avantage sur son homologue anglais Winston Churchill et ses 2,65 m.

C'est une nouvelle fois le savoir-faire salvatorien qui sera à l'honneur à Calais au parc Richelieu où les statues viennent d'être inaugurées le 24 juin dernier.



## 1. Fiscalité communale

C'est une année très difficile à laquelle les élus ont été confrontés pour établir la fiscalité des ménages qui eux aussi subissent la stagnation des rémunérations, des retraites lorsque ce n'est pas la baisse de leurs revenus car touchés par des changements de situation, le chômage ou la maladie.

Impactés également par la fiscalité de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, la prudence a été de mise pour l'exercice 2017.

Après un véritable exercice d'équilibre entre dépenses de fonctionnement, ressources et investissements nécessaires pour un meilleur cadre de vie, les élus se sont prononcés pour une hausse limitée à 0.67 % de l'ensemble des taxes communales. Ceci afin de permettre le maintien du produit attendu et faire face aux nombreuses contraintes qui incombent aujourd'hui aux collectivités.

**Comment se traduisent les hausses fiscales communales sur votre feuille d'impôt ?**

Les trois taxes sont ainsi passées de :

- Taxe d'habitation de 7.45 % à 7.50 %
- Taxe foncière sur le bâti de 14.73 % à 14.83 %
- Taxe foncière sur le non bâti de 29.37 % à 29.57 %

Deux exemples :

<b>2016</b>		<b>2016</b>	
<b>Valeur locative moyenne 2769</b>		<b>Valeur locative moyenne 4950</b>	
TH	2769 x 07.45 % = 206 €	TH	4950 x 07.45 % = 369 €
TFB*	1385 x 14.73 % = 204 €	TFB*	2475 x 14.73 % = 365 €
TFNB*	7 x 29.37 % = 2 €	TFNB*	7 x 29.37 % = 2 €
<b>TOTAL</b>	<b>412€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>736€</b>
<b>2017</b>		<b>2017</b>	
TH	2769 x 07.50 % = 208 €	TH	4950 x 07.50 % = 371 €
TFB	1345 x 14.83 % = 205 €	TFB	2475 x 14.83 % = 367 €
TFNB	7 x 29.57 % = 2 €	TFNB	7 x 29.57 % = 2 €
<b>TOTAL</b>	<b>415 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>740 €</b>
<b>DIFFERENCE</b>	<b>+ 3 €</b>	<b>DIFFERENCE</b>	<b>+ 4 €</b>

\* 1385 base retenue

\* 7 revenu terre agricole

## 2. Fiscalité communautaire

Après plus d'une année d'après débats, les élus de la communauté de communes du Pays de Luxeuil sont parvenus à un accord et viennent de voter à l'unanimité en faveur d'un pacte fiscal et financier.

### Qu'est ce que le pacte fiscal et financier ?

C'est un document global qui établit les nouvelles relations financières et fiscales de la Communauté de communes et des

16 communes qui la composent depuis le 1er janvier 2017.

### Pourquoi ce document ?

Aujourd'hui, de nombreuses compétences dédiées auparavant à l'Etat et aux Communes ont été transférées à la Communauté de Communes sans pour autant lui assurer les recettes correspondantes. En parallèle, la baisse des dotations de l'Etat est venue aggraver les marges de manœuvre de la Collectivité et

mis en lumière son sous-financement. Par ailleurs, la CCPLx ne s'est jamais dotée depuis sa création en 2001, d'une ressource fiscale auprès des ménages, son seul panier de ressources étant nourri des contributions sur les entreprises et des aides de l'Etat. Cette situation impacte de plein fouet la Collectivité dans son fonctionnement et ses investissements sans cesse repoussés.

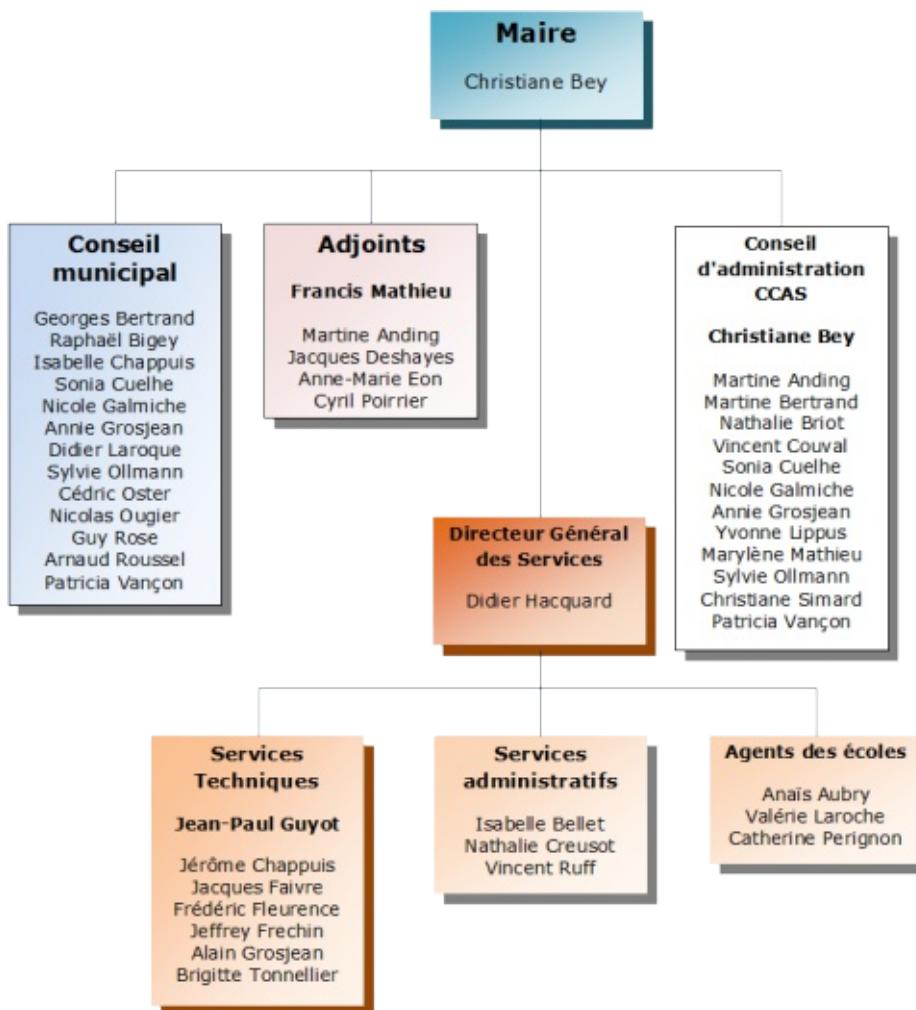
Ce constat établi, le pacte fiscal et financier permet aujourd'hui une optimisation de la fiscalité intercommunale et de pallier la baisse importante des dotations de l'Etat. Ce dispositif se traduit en termes d'accords sur un meilleur équilibre fiscal entre les communes (ville centre et autres communes, notamment les trois nouvelles communes issues de la Loi Nôtre) et sur un partage de la fiscalité des ménages et des entreprises.

## Quels effets sur votre fiche d'impôts ménage ?

<b>2016</b>	<b>2016</b>
Valeur locative moyenne 2769 - 341 (abattement) = 2428 *	Valeur locative moyenne 4950 - 341 (abattement) = 4609 *
TH 2428 x 08.22 % = 200 €	TH 4609 x 08.22 % = 379 €
<b>2017</b>	<b>2017</b>
TH 2428 x 10.56 % = 256 €*	TH 4609 x 10.56 % = 487 €*
TFB 1385 x 02.13 % = 30 €	TFB 2475 x 02.13 % = 53 €
<b>TOTAL</b> 286 €	<b>TOTAL</b> 540 €
<b>DIFFERENCE</b> +86 €	<b>DIFFERENCE</b> +161 €

\* En considérant l'abattement de 2015

## Organigramme de la Mairie



## Taux d'administration territoriale

Les communes de 2000 à 3499 habitants comptent en moyenne 26 agents territoriaux en ETC (Equivalent Temps Complet). A Saint-Sauveur il y a 13.5 ETC.

Par ailleurs la Haute-Saône est le 4ème département comptant le moins d'agents territoriaux par habitant avec 22.9 agents pour 1000 habitants, contre 29.3 en moyenne pour la France et 6.6 à Saint-Sauveur.

## > Subventions aux associations

Amicale Laïque Sport et Nature	28€
Amicale Laïque Handball	436€
Amicale Laïque Basketball	942€
La forme à St-Sauveur	208€

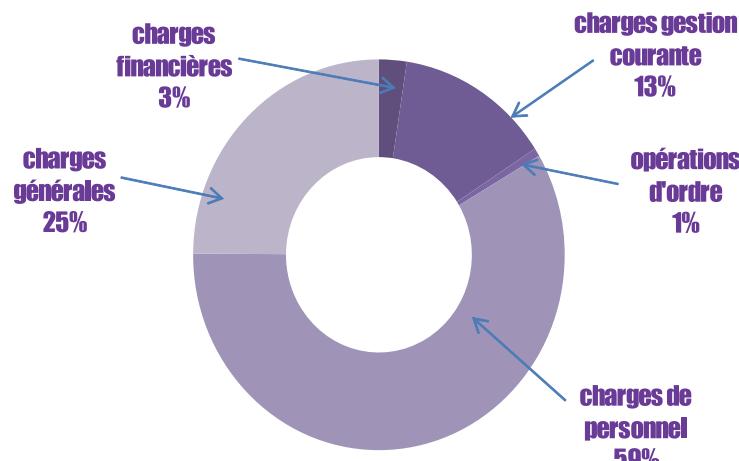
**La subvention est fonction du nombre d'adhérents de la commune.**  
**Les autres associations sportives de la commune n'ont pas souhaité recevoir des subventions cette année.**

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 (en euros)

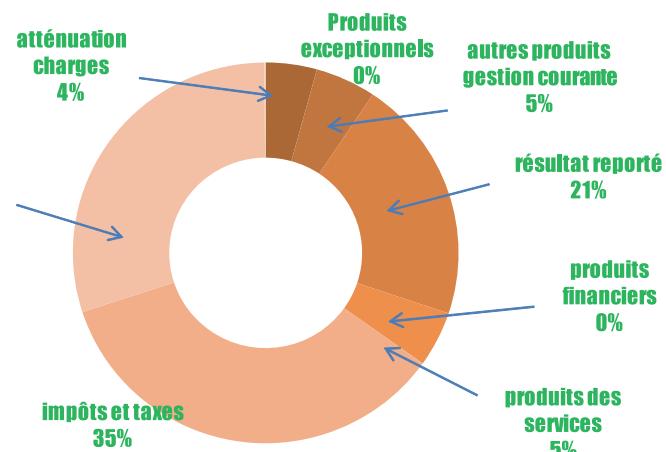
## Budget général de la commune

### 1. Fonctionnement

Dépenses 951.977 €

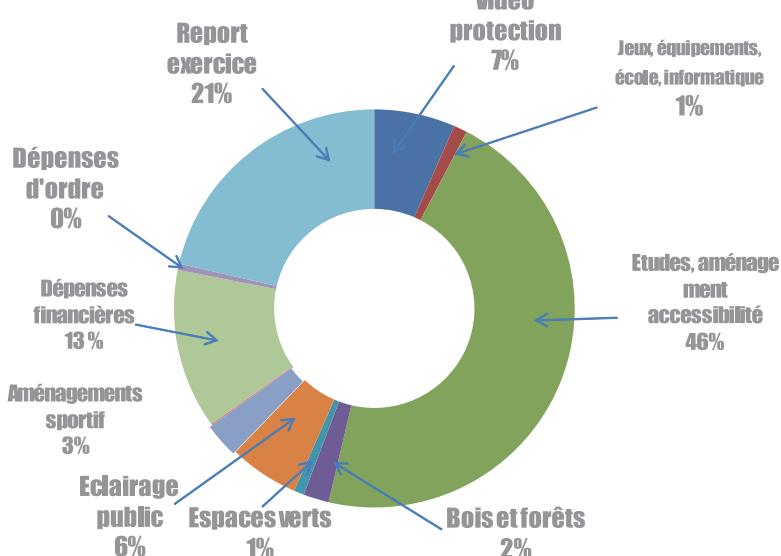


Recettes 1.320.800 €



### 2. Investissement

Dépenses 575.120 €



2016

Véritable exercice d'équilibre pour mener à bien les projets de la commune.

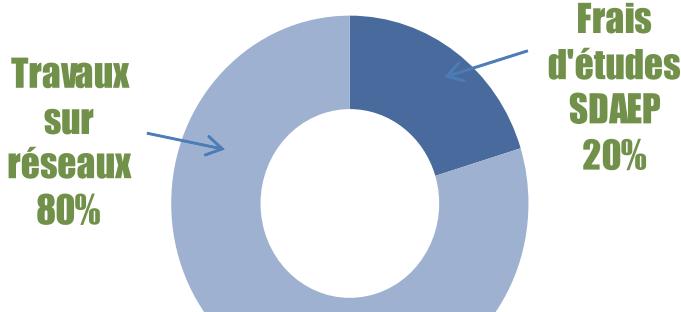
Accord difficile concernant le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes entraînant des incertitudes qui se sont traduites par une stagnation des dépenses d'investissement.

### Budget eau

**DEPENSES 217.195**

**RECETTES 319.283**

Dépenses d'investissement 98.623 €



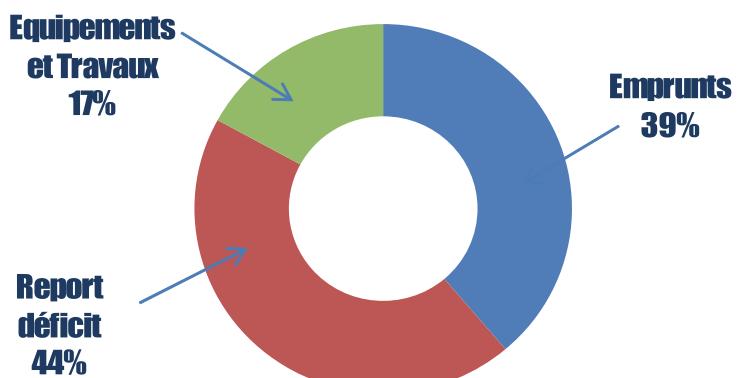
Attente de la finalisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable pour prioriser les travaux. Réparation des fuites et remplacement des conduites.

### Budget assainissement

**DEPENSES 180.967**

**RECETTES 272.137**

Dépenses d'investissement 83.564 €



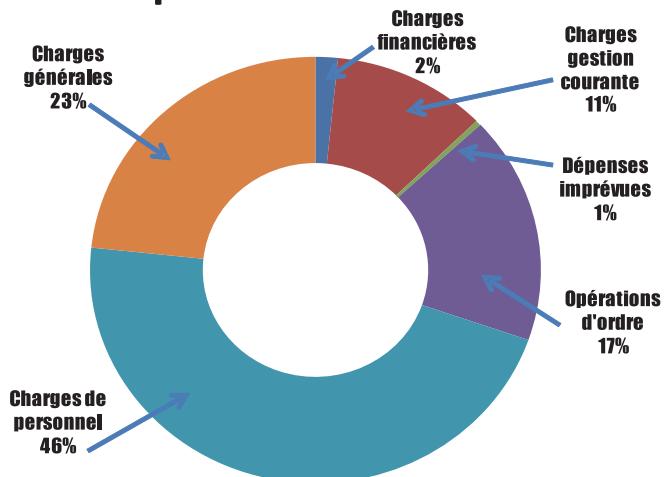
Mise aux normes de la salle polyvalente et rue Poincaré. Seul subsiste le secteur Maroc où des solutions en individuel ou en collectif sont à l'étude.

# BUDGET 2017 (en euros)

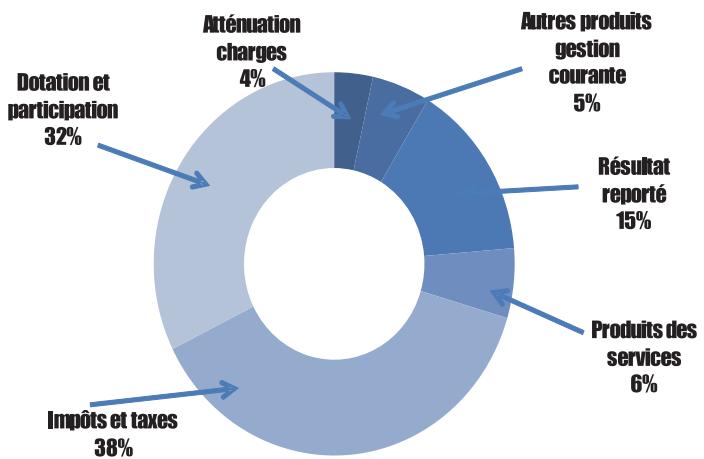
Budget général de la commune - Total 2.799.708€

## 1. Fonctionnement

Dépenses 1.272.866 €

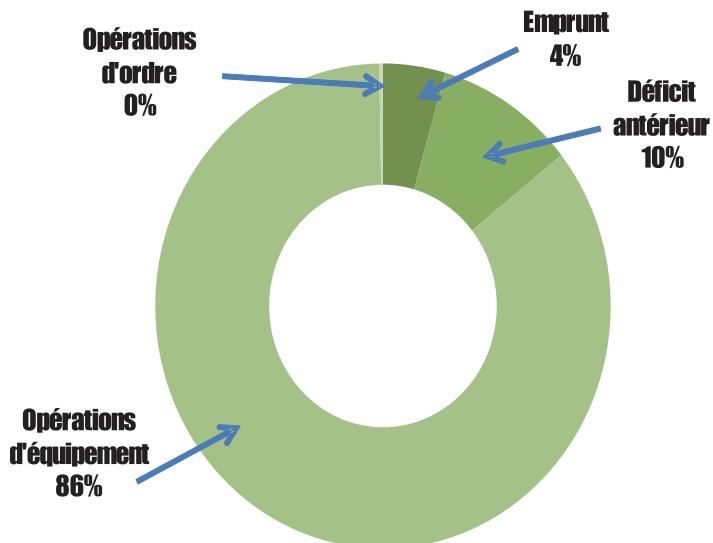


Recettes 1.272.866 €



## 2. Investissement

DEPENSES 1.526.842 €

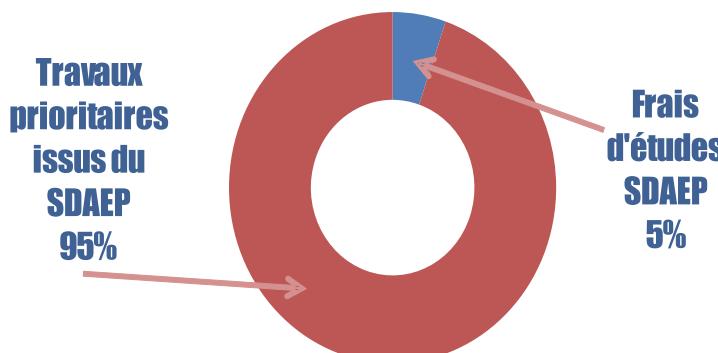


> 2017

Nombreux investissements programmés (accèsibilité, vidéoprotection, trottoirs, désamiantage du chauffage de l'église, hôtel de la Poste, éclairage public, équipements sportifs...). Un exercice budgétaire de plus en plus contraint en raison des baisses de dotations de l'Etat, de l'impact du pacte fiscal et financier qui limite la pression fiscale purement communale et qui a pour effet de prioriser ou de reporter des investissements pourtant nécessaires.

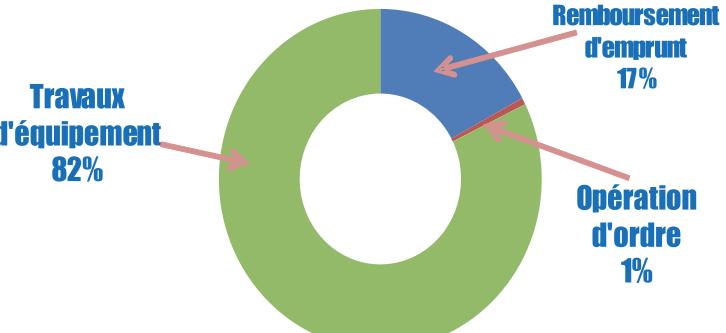
**Budget eau 413.175**

Dépenses Investissement 190.385 €



**Budget assainissement 309.524**

Dépenses d'investissement 175.741 €



Le schéma directeur attendu permettra de prioriser les travaux importants qui attendent notre commune.

Travaux de viabilisation rue Clémenceau et autres terrains.



## Distribution de dictionnaires

Cette année ce sont 25 élèves de CM2 qui rentrent à la rentrée au collège

C'est une tradition bien sympathique que celle de la remise des dictionnaires aux élèves quittant l'école élémentaire pour la prochaine rentrée. Moment très apprécié chaque année avec la distribution des dictionnaires de Français aux enfants de CM2 partant pour le collège. Cette année, en plus, un dictionnaire d'Anglais est ajouté.

Lors de la distribution, Madame le Maire a rappelé que ce changement d'école était significatif pour la vie de ces enfants. Ils vont avoir plusieurs enseignants et non plus un seul, et il va falloir gérer les heures de cours.

Le temps de l'école primaire est un temps très agréable dans une vie d'un adulte et une source de souvenir marquant pour les moments futurs.

Dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP) organisées par les Francas pour la communauté de communes du Pays de Luxeuil, les enfants ont participé à un atelier de création d'un hôtel à insectes.

Guidés par les animatrices ils ont pu découvrir le fonctionnement de l'hôtel, la raison de chaque module qui le compose et des matières utilisées : des pommes de pin, des branchages, de la glaise ou encore de l'écorce qui favorisent l'installation des insectes.

Après avoir été missionnés pour ramener l'un ou l'autre des matériaux nécessaires à sa composition, les enfants ont ensuite participé au montage de l'hôtel. Les "grands" de CM1/CM2 auront pu visser, assembler et fabriquer les modules (gros succès !).

Les plus jeunes n'ont pas été en reste et ce sont deux hôtels qui ont été installés par les services techniques dans le parc de l'école, à proximité des arbres fruitiers.

Grand bravo aux enfants créatifs !



Des insectes à l'abri



## Arts du cirque

Le projet d'école des primaires était festif avec la découverte des arts du cirque !

Les enfants se sont entraînés plusieurs semaines à l'école, mais aussi à la maison, seuls ou avec leurs parents, pour réussir à jongler avec des balles, des assiettes, un diabolo, des foulards ou encore des cerceaux. C'était aussi un travail d'équilibres et d'acrobaties !

Si le cirque fait rêver les petits et les grands, on y développe l'extraordinaire à travers des numéros d'artistes, qui sont également ludiques, sportifs ou simplement esthétiques.

Être acteurs à certains moments, puis à d'autres : spectateurs, enseignants également. En recevant leurs camarades de Pusy et de Noidans à la salle polyvalente, il fallait savoir transmettre ses connaissances mais également savoir écouter l'autre et l'observer !

Enfin l'association de parents d'élèves, "Mômes et Compagnie", a contribué financièrement à prolonger le plaisir en s'entraînant avec des professionnels lors d'une sortie à Bavillers.



## Qu'est ce que le CCAS ?

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Ainsi il se mobilise dans la lutte contre l'exclusion, dans les services d'aides à domicile, la prévention et l'animation en faveur des personnes âgées, les actions enfance et jeunesse. De manière très concrète des actions sont mises en place tout au long de l'année.

Depuis le début de l'année ce sont tout à la fois les enfants qui purent bénéficier d'actions spécifiques, avec une distribution de chocolats à Pâques, mais aussi les jeunes adultes au moment, symbolique, de la remise des cartes électorales en cette année si importante pour la gouvernance de notre pays. A noter, également, la petite cérémonie en faveur des jeunes parents pour la fête des mères. Ce sont aussi des mesures financières avec l'offre de la carte jeune aux 14/20 ans et l'aide à la conduite accompagnée...

Le CCAS c'est aussi une oreille attentive aux problèmes rencontrés par les salvatoriens avec une recherche de solution et, parfois, de médiation avec les autres institutions, un accompagnement des personnes âgées dans des démarches parfois fastidieuses, ou simplement une attention portée à ceux qui sont seuls.

Le CCAS c'est aussi des hommes et des femmes venus pour partie du conseil municipal, mais aussi du milieu associatif, retraités ou jeunes actifs, ce sont surtout des bénévoles à votre écoute !



## Une orientation personnalisée et facilitée en Maison de Retraite avec ViaTrajectoire !

C'est un portail d'orientation qui vous aide à trouver une maison de retraite qui correspond à vos critères. Il vous permet également de faire votre demande en ligne, de transmettre votre dossier à votre médecin traitant et de suivre l'avancement de votre dossier. Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les régions et les conseils départementaux.

Le site ViaTrajectoire propose à toute personne qui cherche une place en maison de retraite :

- un annuaire national des maisons de retraite,
- une aide à la recherche des établissements répondant à vos critères,
- le formulaire unique national de demande d'admission,
- la transmission sécurisée des données médicales.

C'est un service public, gratuit, confidentiel.

Plus d'informations sur le site : <https://trajectoire.sante-ra.fr/>

# >Vie économique

## Absolem

Madame Alice BONNARD, après plusieurs années d'expérience professionnelle et les diplômes en poche, s'est lancé dans le monde de l'entreprise en créant son activité d'esthétique à domicile « *Absolem* ».

Pour se démarquer elle mise sur les cosmétiques bio « *estime & sens* ». Elle propose toute prestation d'esthétique à des prix intéressants (y compris sous forme de cartes-cadeaux !), dans un rayon de 10 kms autour de Saint-Sauveur, sans supplément de prix.

- . **Absolem**
- . **horaires : sur rendez-vous**
- . **06.33.36.66.59**
- . **absolem70@gmail.com**
- . **Page facebook au nom de l'entreprise**



ESTHÉTIENNE  
À DOMICILE  
DIPLÔMÉE



## Comptoir des Vignes

Le magasin a ouvert ses portes le 02 mai 2017, dans un bâtiment ultramoderne et spacieux sis à l'entrée de la zone du Bouquet. Cette nouvelle vitrine de l'entreprise familiale « SAS BURGEY BOISSONS » propose dans un magasin de 110m<sup>2</sup> un grand choix de vente de vins (plus de 500 références !), bières, thés, produits régionaux et tous spiritueux. Vous serez accueillis par des professionnels qui sauront vous conseiller, que vous soyez là à titre privé ou professionnel.

Des animations sont proposées ainsi qu'un service de fidélisation.

- . **Comptoir des Vignes - ZA du Bouquet**
- . **03 84 94 55 97**
- . **Lundi au Samedi 9/12 h et 14/19 h (sauf Lundi 18 h)**
- . **[www.comptoirdesvignes.fr](http://www.comptoirdesvignes.fr)**

## Entreprise Comtoise de Revêtements

l'EURL ECR, présidé par M. Yohan Philbert est une entreprise de plâtrerie, pose de carrelage, dallage, installée à Saint-Sauveur depuis le 01 février 2017.

Ouverte pour les particuliers et professionnels. Les bureaux sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- . **E.C.R. - ZA du Bouquet**
- . **Page facebook SASECR**
- . **03 84 93 30 60**



**La municipalité souhaite à toutes ces entreprises la pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions !**

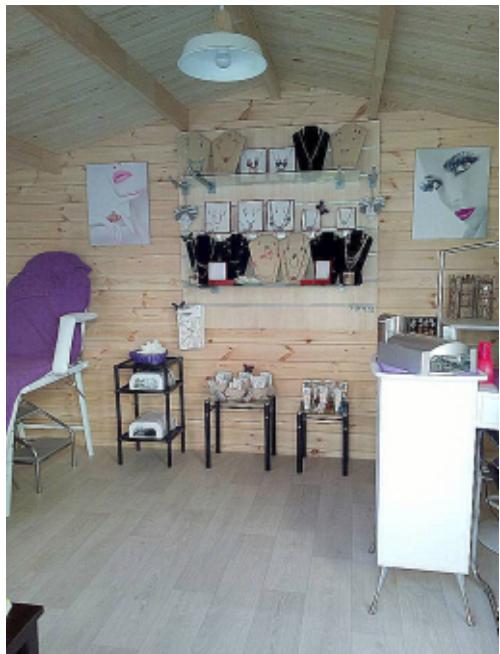
# Le chalet des ongles si belle

Fort d'une première expérience dans le métier Madame Nathalie DESSAINT-PAUL, a décidé de créer sa micro-entreprise d'onglerie à son domicile dans son chalet en bois au 20 de la Rue du Suchot.

Son crédo ? Travailler avec des produits de qualité tout en restant à des prix mesurés ! Ainsi elle propose une offre ongles mains et pieds très intéressante. En plus des parures de la marque Swarovski dont elle est dépositaire, elle vend des bijoux fantaisie (boucles d'oreilles, colliers) qu'elle fabrique elle-même.

Vous serez accueilli sur rendez-vous pris uniquement par téléphone.

- . Le chalet des ongles si belle - 20 rue du Suchot**
- . horaires : sur rendez-vous**
- . 06.44.13.76.96**
- . Page facebook au nom de l'entreprise**



## LS Evenements

LS EVENEMENTS s'est installé à Saint-Sauveur depuis peu mais cette société existait auparavant à Luxeuil, et vous êtes sans doute beaucoup à avoir vu ses réalisations sans jamais le savoir...

En effet son activité consiste en la location et la vente de matériel lié aux spectacles, réceptions et événements. Il pratique l'agencement et la décoration pour toute manifestation (anniversaire, assemblée générale, repas de fin d'année CE, inauguration, foires exposition ....), relation avec d'autres prestataires. Il effectue également la sono lors des feux d'artifice et le show laser.

Vente de matériel neuf et occasion (éclairage, vidéo).

- . LS Evenements - ZA du bouquet**
- . 06 14 63 17 70 / 03 63 76 05 09**
- . contact@ls-evenements.fr**
- . www.ls-evenements.fr**

## Nettoyage des trottoirs



Comme indiqué dans la revue municipale en juin 2016, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour les actions courantes de gestion du désherbage.

Ces produits peuvent être encore utilisés dans des zones particulières (cimetière par exemple), mais le but est bien de réduire au maximum l'usage de ces produits néfastes pour notre santé afin d'arriver d'ici peu à 0 produit phytosanitaire utilisé.

En contrepartie il faut également une prise de conscience collective : le désherbage des trottoirs ne pourra être réalisé par les employés communaux de la même façon que par le passé.

Si l'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour la commune Il revient à chacun de fournir le petit effort pour éviter de voir les herbes envahir ses murets, dallages, ou simplement de balayer son trottoir...

# >Vie locale

## Le poids de l'incivilité

Le Samedi 29 avril, des bénévoles se sont mobilisés pour nettoyer les bois, certaines rues et les parkings de Saint-Sauveur. Des déchets de toutes sortes ont été ramassés : bouteilles, films plastiques, mégots, ...

En effet au détour d'un bosquet d'arbres on trouve un pneu crevé, une friteuse abandonnée ou une couverture bien fatiguée. Les enfants présents sont souvent étonnés de constater que nous, adultes, nous soyons capables d'abandonner ainsi sans vergogne des objets dans la nature...

Merci à toutes ces personnes dont le dévouement a permis de récolter plusieurs centaines de kilos d'ordures, rendant ainsi la nature plus propre et plus agréable.

## Prochaine action à la rentrée scolaire avec les enfants des écoles !



## > Hydrants

**La commune procède toujours au remplacement progressif des hydrants des rues afin de garantir la sécurité incendie sur la commune.**

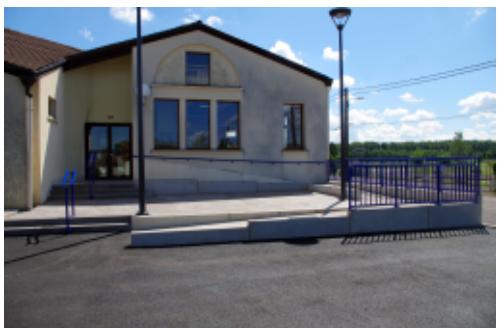
**Les anciens équipements nécessitaient une modernisation (problèmes d'étanchéité principalement).**

## Les chevaliers des mots

La fédération de Haute-Saône "Générations Mouvement" a organisé, le 13 mars dernier, un concours d'orthographe pour lequel les bénévoles du Bouton d'or se sont mobilisés. La dictée extraite du livre d'Ann Radcliff "Les mystères du château d'Udolphe" a permis aux participants des clubs d'aînés voisins de tester leurs connaissances en orthographe.

Pour la petite histoire c'est une dame de Dampierre-sur-Salon qui a remporté la finale départementale, et nous espérons que l'an prochain ce sera une ou un salvatorien qui l'emportera !





## La salle polyvalente aux normes

De nombreux travaux ont été réalisés à la salle polyvalente depuis quelques mois.

En effet la mise en conformité et accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été faite et concerne tout un ensemble de travaux :

- accès à l'entrée principale avec reprise des abords, rampe, perron et terrasse.

- accès à la salle polyvalente avec installation d'une porte double et battante.

- WC adapté

- escalier extérieur avec plateforme pour évacuation rapide.

- accès salle d'activités sportives : largeur, passage du vantail principal et remplacement des deux vantaux. Escalier trois marches au sous-sol et mise en place d'une bande d'éveil main courante.

La commune a procédé également

à d'autres travaux pour moderniser le site : parking en enrobé, mais aussi un accès direct à l'arrière du bâtiment pour permettre le déchargement direct à la cuisine du matériel pour les réceptions. Des peintures toutes fraîches dans la salle de sports au sous-sol ont été réalisées par les employés municipaux.

Gageons que les fêtes et autres réceptions n'en seront que plus belles !



**Depuis le Lundi 7 mars 2009 vous pouvez voir passer le Luxeul Bus dans les rues de Saint-Sauveur.**

La convention avec la Mairie de Luxeuil pour l'extension de la ligne a permis aux habitants de se rendre plus facilement au centre de Luxeuil et dans les commerces depuis le rond point de la 7<sup>e</sup> armée.

Depuis plusieurs années

maintenant ce service a prouvé son efficacité et des salvatoriens l'utilisent régulièrement.

C'est donc avec plaisir que la Mairie a signé une nouvelle convention pour étendre le réseau de transport avec **un nouvel arrêt à l'ESAT rue Bérégovoy**, permettant un accès plus aisé aux travailleurs de l'ESAT mais aussi aux habitants du quartier, et des passages supplémentaires au centre de Saint-Sauveur.

## > Tarifs

**Titre à l'unité** : 0.80 € - tarif réduit (+60 ans et Cotorep) 0.60 €

**Carnet de 10 tickets** : 6.50 €

**Pass mensuel** : 13 € (-25 ans) ou 24 € (+25 ans)

**Pass annuel** : 117 € (-25 ans) ou 216 € (+25 ans)

**Association "CFC Self-Defense"**  
<http://www.selfdefense70.com/>  
Contact : Cyril Poirier 06.07.84.69.64



Animé par Claude GALMICHE et Cyril POIRRIER, instructeurs 3<sup>e</sup> degré ANSDR (Association Nationale de Self-Defense Réaliste), le stage d'initiation et découverte de la self défense a permis aux 27 participants présents sur la journée de découvrir cette discipline destinée à apprendre à se défendre (et non à se battre !). Les élèves ont été ainsi sensibilisés aux dangers de la rue et à la nécessité d'assurer leur sécurité et celle de leurs proches.

Quelles que soient les capacités physiques de chacun, cette activité est ouverte à tous, à partir de 14 ans, l'essentiel étant d'avoir envie d'apprendre, de comprendre et travailler des techniques simples, efficaces et réalistes.

Cours tous les mercredis soirs de 19 h à 21 h !

Site internet : [selfdefense70.com](http://selfdefense70.com)



## Redonnez une seconde vie aux objets !

La Mairie de Saint-Sauveur avec l'association « Loisirs et Culture » organise comme tous les ans son Vide-greniers dans le parc de l'école **le dimanche 3 septembre**.

Les inscriptions sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels et les réservations doivent être faites avant le mercredi 30 août à midi.

- prix : 1.5 € le mètre linéaire
  - 187 exposants et + 900ml d'étalages en 2016
  
  - Une buvette sera installée sur place et proposera également de la petite restauration (frites, sandwiches).
  - Café offert aux exposants
- Pour vous inscrire vous pouvez vous rendre en Mairie pour retirer directement un bulletin.

**Il y a des vide-greniers organisés à Saint-Sauveur depuis longtemps, jouissant d'une très bonne réputation, et le cadre du parc de l'école se prête parfaitement à cette manifestation populaire !**

# Un été sportif

L'été débute et ce sera l'occasion sur Saint-Sauveur de vous essayer à des pratiques sportives.

Afin de préparer la rentrée en septembre et pour permettre à chacun de choisir son activité en toute connaissance de cause, des animations sportives gratuites seront proposées le samedi matin. Ainsi, vous pourrez découvrir les infrastructures et les sports de la ville ainsi que les associations qui proposent du sport.

Le tir à l'arc a inauguré ces animations grâce à la 1ère compagnie d'archer luron, suivi du rugby remportant un franc succès ! Au cours de l'été vous pourrez découvrir d'autres sports :

- 15 juillet les enfants pourront découvrir le foot sur la structure multisport du parc de l'école avec le VBFC
- 22 juillet découverte du tennis au stade avec le club de Saint-Sauveur.

- 29 juillet venez au stade pratiquer le badminton (si le vent le permet !)

Au mois d'août des animations pourront être proposées et les dates seront communiquées sur le site de la Mairie et par voie d'affichage.

## > Pour pratiquer ces sports

Tir à l'arc	03.84.62.90.02
XV Luxovien	06.52.37.62.96
VBFC	03.84.40.43.77
Tennis	06.95.09.30.44



# Un complexe sportif rénové

**Le stade Marc Roussel, en hommage à notre ancien Maire et président du Conseil général de la Haute-Saône, abrite plusieurs infrastructures sportives**

Le Stade Marc Roussel fait partie du paysage salvatorien depuis longtemps.

Beaucoup d'habitants y ont des souvenirs liés pour les uns à une pratique sportive encadrée (tennis, foot), pour d'autres à des moments sportifs de détente entre la table de ping-pong, les panneaux de basket, mais aussi à des moments de partage avec les feux d'artifices du 14 juillet.

Afin de garantir que les nouvelles

générations de salvatoriens puissent elles aussi avoir des souvenirs heureux sur place la commune a engagé une réhabilitation complète des lieux amorcée avec la rénovation l'an dernier des terrains de tennis et l'aménagement de la zone pétanque.

Cette année, ce sont tout à la fois des travaux d'agrément autour des terrains de pétanque avec la pose de bancs et l'installation d'arbres d'ornement (mûriers, tilleul), ainsi que des travaux d'accèsibilité et de sécurisation (entrée du stade, accès à un terrain de pétanque, chemin autour des terrains de tennis), mais surtout la rénovation complète du plateau sportif avec l'aménagement d'un panneau

de basket, d'un but de handball, d'un terrain de tennis ballon ainsi que de badminton, et une table de ping-pong.

La commune a entamé aussi la remise en état des vestiaires du foot, en commençant par la ferblanterie et la mise en place d'un dallage aux entrées.

## > Rentrée sportive

**Le samedi 26 août sera sportif avec la découverte au stade de certains des sports présentés durant l'été. Vous pourrez découvrir le tir à l'arc si vous avez manqué la première séance !**

# Quads et mini-moto

**En raison de leur faible prix, les motos de petite taille (pocket biken, dirt bikes, etc) et les quads connaissent un véritable engouement depuis quelques années auprès de personnes en quête notamment de sensations fortes liées à la vitesse propre à ce type de sport mécanique.**

Mais ces engins sont destinés en principe à la compétition encadrée ou à un usage de loisir et seuls quelques modèles sont conçus pour permettre une circulation sur route.

Les termes de « *motos de petite taille* » et de « *quads* » sont génériques et recouvrent en fait des catégories de machines très différentes selon l'usage auquel elles sont destinées.

Ceux construits pour un usage sur route font l'objet :

- d'une réception communautaire obligatoire,
- d'une immatriculation.

Les motos de petite taille et les quads ayant été réceptionnés et immatriculés, ne sont autorisés à circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique que sous réserve d'être conformes aux normes exigées lors de leur réception d'origine et ainsi ne pas avoir été transformés pour augmenter leurs performances ou leurs émissions sonores (débridage), et soumis à la possession d'attestations, d'un brevet ou d'un permis correspondant à la catégorie juridique de l'engin, à la souscription d'une assurance et au port du casque

Les modèles conçus pour une pratique en dehors de la voie publique : ont pour finalités la pratique de loisir (notamment en tout terrain), la compétition sportive,

**Si vous utilisez un appareil non-homologué sur la voie publique, ou si vous circulez sur des routes interdites à la circulation (comme les routes forestières) alors sachez que les dommages causés à l'occasion d'une pratique sur des terrains non adaptés ne sont pas garantis par les assureurs.**

## Nuissances sonores

Principe général : tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

La durée, la répétition ou l'intensité sont prises en compte pour apprécier les nuisances dues aux bruits de voisinage. Les nuisances peuvent être constatées par les forces de gendarmerie, les maires et tout agent communal commissionné et asservi sans avoir besoin de procéder à des mesures acoustiques.

En ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h et de 14h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.



ou un usage ludique sur un terrain privé. Ils ne peuvent être utilisés sur les voies publiques ou les lieux ouverts à la circulation publique, y compris les routes forestières, le parcours de santé, etc...

Ces engins n'étant généralement pas dotés d'éclairage, de clignotants et d'avertisseur, leur utilisation sur la voie publique constitue un danger réel et certain pour leurs utilisateurs, les usagers de la route, les piétons et les tiers.

Bien que certains modèles de mini-motos ciblent un public très jeune, y compris des enfants, la loi interdit tout usage des mini-motos par un mineur de moins de 14 ans si l'engin peut dépasser la vitesse de 25 km/h.

### Quelles sanctions ?

Tout utilisateur d'une mini-moto sur une voie ouverte à la circulation publique est passible des sanctions prévues à l'article R. 321-4 du Code de la route (contravention de 5ème classe, soit 1 500 €).

Les véhicules circulant sur la voie publique peuvent être saisis et confisqués par les forces de l'ordre.

### Que faire si vous constatez des infractions ?

Il faut faire un signalement à la gendarmerie qui est la seule pouvant intervenir et verbaliser. La Mairie ne peut que relayer l'information aux gendarmes.

## Peut-on brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel .